



Délibération
N° 2020-068

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL PRÉCAIRE AU 29 ROUTE
DU CAP AVEC MONSIEUR JEAN-PAUL GIANNONI

Date de la convocation : 26/11/2020

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le premier décembre à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICH Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

Absents : M. PADOVANI Jean-Jacques, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 4	Représentés : 0
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire de l'immeuble situé au 29 route du Cap à Pietranera sur la parcelle AC 483.

La commune a réalisé un certain nombre d'acquisitions foncières sur cet îlot central de Pietranera en vue de réaliser un programme d'aménagement urbain, qui va entraîner la démolition de plusieurs bâtiments.

C'est la raison pour laquelle un bail commercial précaire avait été conclu pour l'utilisation du 1^{er} étage du bâtiment par le Conseil municipal, dans sa séance du 21 novembre 2017 afin de permettre à Monsieur Giannoni Jean-Paul de s'y installer temporairement pour exercer son activité de coiffeur.

Le contrat arrivant à son terme, Madame le Maire propose au conseil, son renouvellement pour un loyer inchangé de 450 euros TTC mensuels auxquels s'ajoutent les charges et autres taxes liées à ces locaux. La durée du bail serait de 2 ans.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-00972020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DÉCIDE

- ✓ D'approuver la proposition de Madame le Maire.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le contrat de bail commercial précaire au 29 route du Cap avec Monsieur Giannoni Jean-Paul.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Mme Marie-Hélène Padovani



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20201201-00972020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2020